



COMMUNE DE MEILHAN

NOTE DE SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2025



BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE SYNTHESE

Conseil Municipal du 08 AVRIL 2025

L'article L 2313-1 du Code Général des collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2025 de la commune. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par l'Assemblée communale pour l'exercice 2025.

Budget primitif 2025

Le Budget primitif 2025 a été voté le 08 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la commune ou au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouvertures habituelles.

Le budget primitif 2025 se caractérise par :

- Une volonté de la maîtrise de la dépense publique
- Un choix de prudence pour conserver une capacité à la réactivité en 2025
- Le lancement de programmes d'investissement qui sera calibré aux capacités de financement de la commune
- Un maintien des taux de fiscalité inchangés par rapport à 2024

En 2025, la masse budgétaire globale du budget (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 2 129 722,89 € et se répartit ainsi :

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| - section de fonctionnement | 1 458 349,91 € |
| - section d'investissement | 674 400,98 € |

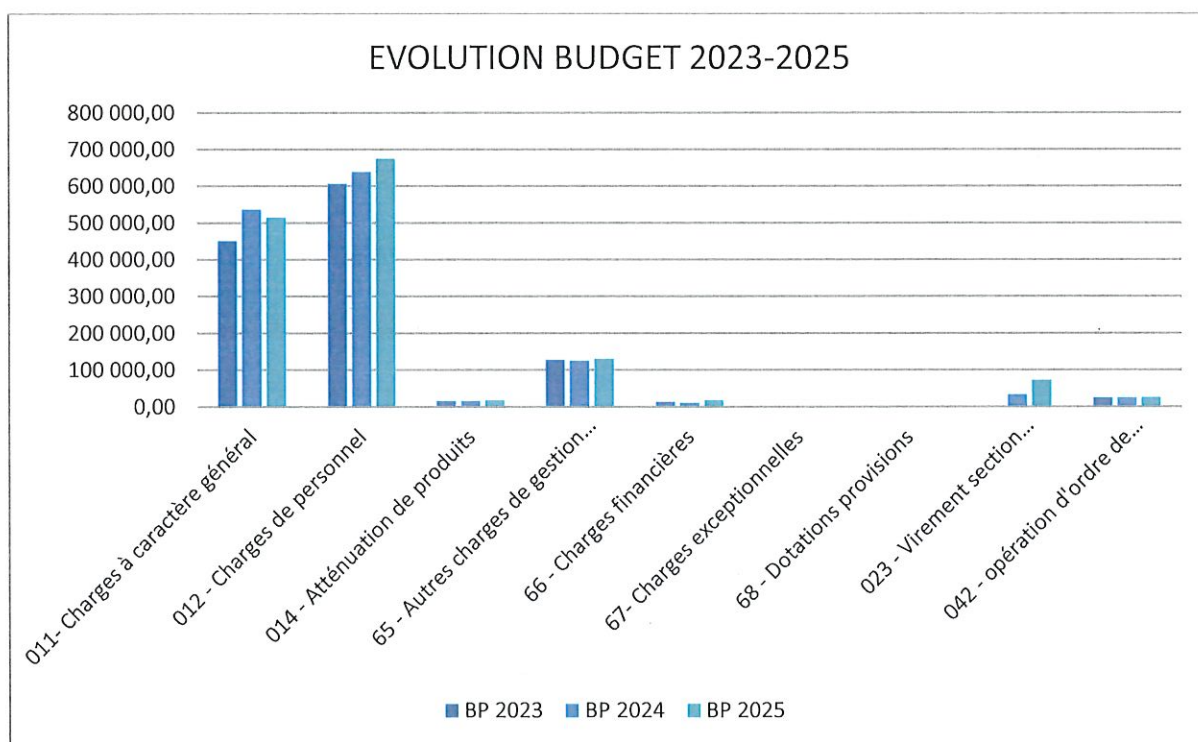
Deux catégories d'inscriptions budgétaires sont distinguées :

Les dépenses et recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif.

Les dépenses et recettes d'ordre qui représentent des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (exemple amortissements, provisions)

**Dépenses de fonctionnement par chapitre :**

Chapitre	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution
011- Charges à caractère général	451 292,82	537 384,57	515 798,78	-21 585,79
012 - Charges de personnel	607 220,00	639 296,00	675 599,00	36 303,00
014 - Atténuation de produits	16 000,00	16 000,00	18 000,00	2 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	127 816,00	125 734,60	130 500,00	4 765,40
66 - Charges financières	13 085,96	10 901,96	17 436,00	6 534,04
67- Charges exceptionnelles	500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
68 - Dotations provisions	500,00	500,00	500,00	0,00
023 - Virement section investissement	0,00	33 861,24	72 717,00	38 855,76
042 - opération d'ordre de transfert entre section	25 058,80	25 058,80	25 299,13	240,33
TOTAL	1 241 473,58	1 391 237,17	1 458 349,91	149 763,59





Les charges à caractère général (chapitre 011) sont estimées à 515 798,78 €, en diminution par rapport à 2024.

Ces charges regroupent l'ensemble des dépenses courantes de la commune nécessaires au fonctionnement des services.

L'article 615221, bâtiments publics, montant prévisionnel inscrit à hauteur de 52 168.93 € prévoit le remplacement des noues en zinc de la toiture du groupe scolaire, la réparation de la toiture des ardoises de l'Eglise.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont en augmentation. Deux créations de postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et agent de maîtrise (avancement de grade) sont prévus, l'augmentation des charges CNRACL employeur est prise en considération. La fréquentation de l'accueil périscolaire et extrascolaire est instable. Des animateurs seront recrutés pour les vacances avec des contrats d'engagements éducatifs. Il y a lieu également de prévoir le remplacement des agents en arrêt maladie.

Le chapitre 014, un montant de 18 000 € a été inscrit.

Les charges financières (chapitre 66) sont contenues.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67), 2 500 € sont prévues en vue de l'annulation de titres établis en 2024.

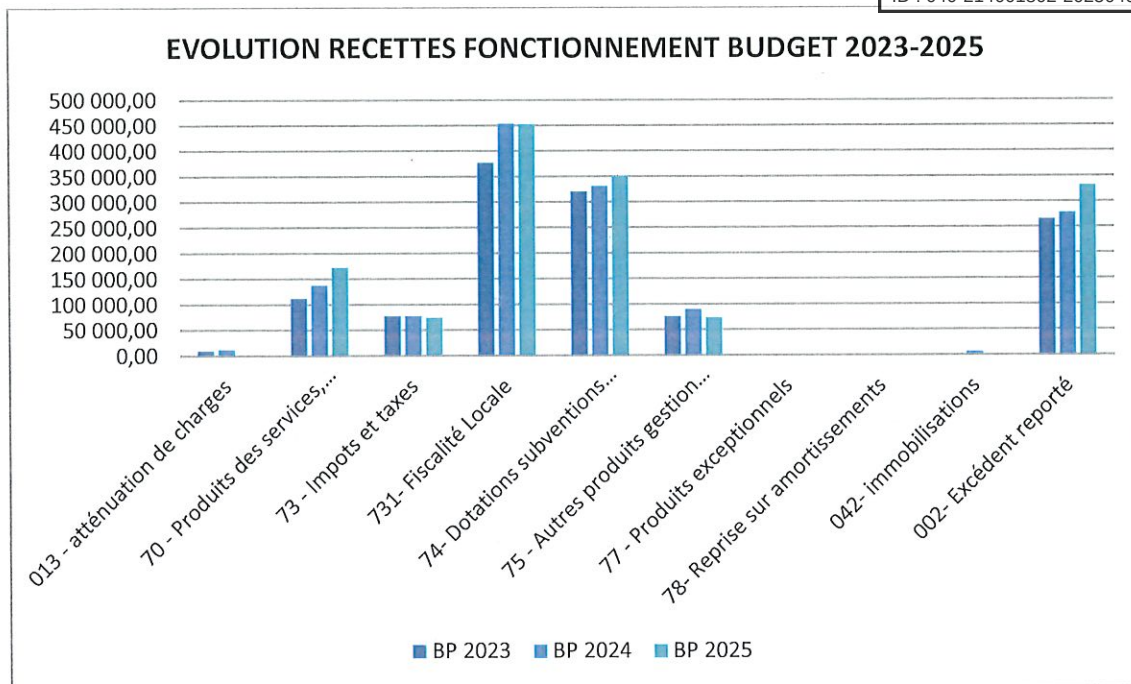
Une dotation aux provisions (chapitre 68) est inscrite à hauteur de 500 €.

Le 023, prévoit un virement à la section d'investissement à hauteur de 72 717 € pour financer une partie des dépenses d'investissement, dont le capital des prêts.

La dotation aux amortissements représente 25 299,13 €.

Recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution
013 - atténuation de charges	10 000,00	12 281,00	100,00	-12 181,00
70 - Produits des services, domaines	112 486,90	138 210,73	172 875,64	34 664,91
73 - Impôts et taxes	78 179,00	77 807,00	74 647,00	-3 160,00
731- Fiscalité Locale	377 600,00	454 374,00	452 644,00	
74- Dotations subventions participations	320 684,00	331 670,00	350 829,00	19 159,00
75 - Autres produits gestion courante	76 500,00	90 500,00	74 210,40	-16 289,60
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	100,00	100,00
78- Reprise sur amortissements		600,00	600,00	0,00
042- immobilisations	0	7 000	0	-7 000,00
002- Excédent reporté	266 022,68	278 794,44	332 343,87	53 549,43
TOTAL	1 241 472,58	1 391 237,17	1 458 349,91	68 842,74



Les produits prévisionnels des services et du domaine (chapitre 70) s'établissent à 172 875,64 €. Ils comprennent principalement les redevances des services scolaires pour un montant de 120 000,00 €, le versement de l'APC de La Poste pour un montant de 16 020,00 € pour l'agence postale. La redevance d'occupation du domaine public due par Orange s'élève à 3 805,64 €. Le remboursement mutualisation CCPT pour l'entretien des voiries pour 12 600 €.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève 74 647 € comprenant les attributions de compensation, le FNGIR, FPIC.

Le chapitre 731 « Fiscalité Locale » pour un montant de 452 644 €. Ce poste est constitué des produits des contributions directes locales, la taxe additionnelle, la taxe sur les pylones.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux identiques à 2024.

Les dotations et participations, (chapitre 74) sont estimées à 350 829 €, issues de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement), des compensations fiscales, FCTVA, prestations CAF accueils périscolaires, extrascolaires, CLAS, REAP.

Le chapitre 75, « autres produits de gestion courante » s'élève à 74 210,00 €, il regroupe les loyers, les fermages, la redevance de foretage de la sablière, les mises à disposition de matériels de transports d'encombrants vers la déchetterie ou le transport de matériaux. Ce chapitre est en diminution par rapport à 2024 – 16 289,60 € du fait de la diminution de la redevance de foretage de la sablière.

Le montant de l'excédent reporté s'élève à 332 343,87 €.



Dépenses d'investissement

Chapitre	RAR	BP 2023	RAR	BP 2024	RAR	BP 2025
20- Immobilisations incorporelles						
204 - Subventions équipement versées						2 400,00
21- immobilisation corporelles	3 900,00	594 500,00	185 404,00	429 500,00	54 104,09	1 000,00
Total opérations équipements						435 310,65
16 - Emprunts et dettes		75 561,65		72 377,62		76 036,22
040 - Op d'ordre transfert entre sections				7 000,00		
041 - Opérations patrimoniales				41 695,63		
001 - Solde exécution inves. Reporté						105 550,02
TOTAL	3 900,00	670 061,65	185 404,00	550 573,25	54 104,09	620 296,89

673 961,65

735 977,25

674 400,98

La Section d'investissement s'équilibre à hauteur de 674 400,98 € dont Reste à réaliser à hauteur de 54 104,09 € en dépenses.

Outre le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 76 036,22 € une enveloppe de 484 414,74 € est consacrée aux travaux et acquisitions d'équipements divers.

Opérations d'équipements prévues 2025 :

Opérations d'investissement	
OP 1912/231 Réhabilitation Logement Terral	53 744,09
OP 1907/2188 Livres bibliothèque	2 500,00
OP 2101/231 Sécurisation route du Port d'Orion	60 000,00
OP 2401/2111 Réfection toiture salle polyvalente	150 000,00
OP 2404/2111 Acquisition parcelle Etat	360,00
OP 2502/2138 acquisition immeuble	31 789,65
21111 acquisition terrain	8 000,00
212 Nettoyage + honoraires	15 320,00
OP 2503/2188 Acquisitions matériels	10 000,00
OP 2504/2131 Cimetière	19 000,00
OP 2505/21112 Réaménagements voiries	100 000,00
OP 2506/Q204182 Candélabre accidenté	4 500,00
OP 2507/2135 Remplacement chauffage salle réunions	3 600,00
OP 2508/2188 Achat labellisation Ecocert cuisines	30 601,00
	489 414,74



Des demandes de subventions ont été déposées pour les opérations n° 1912 Réhabilitation Logement Terral, N° 2502 Acquisition immeuble Rue du Castéra, N° 2503 matériels de prévention N° 2505 Réaménagements de voiries (DETR, fonds de concours, fonds de prévention).

Recettes d'investissement

Chapitre	RAR	BP 2023	RAR	BP 2024	RAR	BP 2025
001 - Excédent investissement reporté		27 610,80		2 356,81		
13 - Subventions investissement reçues	6 778,00	130 439,00	114 477,00	126 217,00	72 346,00	166 129,00
16 - Emprunts, dettes		470 185,05		197 057,58		168 864,65
10 - Dotations fonds		11 970,00		76 927,19		164 725,98
165 - Depots cautionnement		1 920,00		3 276,00		3 319,22
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,00		33 861,24		72 717,00
024 - produits des cessions immobilisations		0,00		115 050,00		1 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		25 058,80		25 058,80		25 299,13
041 - Opérations patrimoniales				41 695,63		0,00
TOTAL	6 778,00	667 183,65	114 477,00	621 500,25	72 346,00	602 054,98
		673 961,65		735 977,25		674 400,98

Les recettes d'investissement à hauteur de 674 400,98 € (dont 72 346 € de restes à réaliser proviennent essentiellement de la DETR et des fonds de concours attribués à l'opération 1912 Réhabilitation logement Terral).

Le besoin de financement à hauteur de 134 725,98 € (1068).

La commune a inscrit pour 2025 un prêt pour financer une politique d'investissement ambitieuse en vue de réaliser des équipements structurants pour les décennies à venir pour un montant de 168 864,65 €, dont la réhabilitation de la toiture de la salle polyvalente.

Meilhan, le 08/04/2025

Le Maire

Mme LOUBERE Patricia

